

La rectrice de région académique Rectrice d'académie Chancelière des Universités Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale

> Vu le décret 2017-791 du 05 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

> Vu l'arrêté du 05 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

➤ Vu l'arrêté du 02 décembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de l'examen du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire;

> Vu l'arrêté du 04 septembre 2023 relatif à la composition du jury de l'examen du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire au titre de la session 2023 ;

➤ Vu le procès verbal de délibération en date du 18 octobre 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1: La liste des candidats admis à l'examen du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) au titre de la session 2023 est arrêtée comme suit : (voir annexe – page 2)

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le Mercredi 18 Octobre 2023

Pour la Rectrice et par délégation Le Chef de la Division des Examens et Concours

Omer SAPHO





Liberté Égalité Fraternité

ANNEXE

CPLDS 2023 - LISTE DES CANDIDATS ADMIS PAR ORDRE ALPHABETIQUE

NOM PATRONYMIQUE	NOM MARITAL	PRENOM
DUBLIN		Bernadine
ECANVIL	3	Clarice
LAINEL		Cynthia
LUTIN		Juana
SEGUIN-CADICHE		Nathalie